
Optimisation de la gestion des déchèteries par la création de déchetteries en casiers au sol

Syndicat Mixte Centre Hérault

Route de Canet

34800 Aspiran

[Voir le site internet](#)

Administrateur Optigede

administrateur.optigede@ademe.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Syndicat Centre Hérault est un Syndicat Mixte de collecte et de traitement des déchets comprenant 76 communes pour 72 000 habitants.

Créé en 1998, il a mis en œuvre en collaboration avec les Communautés de Communes adhérentes une politique déchets assise sur 2 piliers :

- la collecte à la source des biodéchets
- et l'apport volontaire.

Le syndicat exploite en régie une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, une plate forme de compostage et assure la logistique de collecte de l'ensemble de l'apport volontaire

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Un des objectifs du Comité Syndical annoncé sur le présent mandat a été d'optimiser le service rendu. La pression fiscale a été fortement augmentée au mandat précédent pour mettre en œuvre une politique volontariste de gestion des déchets et l'objectif du mandat est d'améliorer le service tout en maintenant ou en diminuant cette pression fiscale.

L'une des actions a porté sur la gestion des déchetteries et l'optimisation nécessaire de la logistique associée.

Suite à l'évolution réglementaire et aux nécessaires investissements de remise à niveau des déchetteries sur notre territoire, une réflexion à été menée en repartant des besoins et des contraintes imposées. Une des orientations qui en ressort est la modification du principe de collecte en déchetterie par la mise en place de **déchetteries en casier au sol** avec une collecte majoritaire non plus en benne mais au grappin sous forme de tournées de collecte par type de matériaux.

Une modification du parc véhicules est nécessaire avec l'acquisition de véhicules grues en lieu et place des traditionnels véhicules ampliroll.

Résultats quantitatifs

- Diminution du ratio nombre de kilomètre par tonne collectée (20 %)
- Maintien de la dépense de carburant depuis 4 ans malgré les augmentations de prix
- Diminution du coût d'investissement des déchetteries en casier par rapport au déchetteries à quais (20 %)
- Augmentation de la densité des déchets collectés à l'aide du BOM grue (8 tonnes d'encombrants dans un caisson de 20 m3 soit 2,5 fois plus que la moyenne des bennes de 30 m3)

- Optimisation du remplissage des autres bennes de déchetteries grâce au grappin (25%)
- Réduction du parc de véhicule de 10 %
- Gain d'un poste de chauffeur à terme
- Gain d'un demi poste de technicien logistique.

Résultats qualitatifs

- l'absence de risque de chute, point important de la réglementation actuelle
- La souplesse apportée en terme de collecte qui permet une meilleure réactivité et donc une qualité de service améliorée.
- La simplification de la planification des tournées de collecte avec la réduction de 0,5 ETP sur le poste de technicien planificateur.
- La collecte plus fréquente des bennes ferrailles objet de vols fréquents et importants.

MISE EN OEUVRE

Planning

- Etape de validation des hypothèses et simulation des nouvelles tournées et gains escomptés
- Présentation aux élus du Comité Syndical et des Communes.
- Présentation et échanges avec le personnel des déchetteries et de la logistique sur les modalités pratiques de collecte
- Acquisition du matériel de collecte (camions-grues) et début des nouvelles tournées avec collecte dans les bennes
- Mise en oeuvre d'un plan pluri annuel de rénovation des déchetteries intégrant les nouvelles modes de collecte.

Au final, entre l'étape de validation d'hypothèses et de simulation et le lancement de l'opération (véhicules..), il s'est écoulé 18 mois.

Moyens humains

Le fonctionnement des déchetteries en casiers ne nécessitent pas de moyens supplémentaires mais modifie le travail du responsable du site. L'accès aux casiers et les actions de nettoyage sont particulièrement à soigner. Pour la logistique associée de collecte en grappin, cela engendre une réduction des besoins mais nécessite des compétences supplémentaires sur le maniement des grues et le fait de repenser les tournées de collecte.

Moyens financiers

Les investissements sur la déchetterie entrent dans le cadre d'un programme régional initié par l'ADEME.

Le taux de subvention pour le programme est de 30 % pour l'ADEME qui sera complété par le Conseil Général à hauteur de 20 % et la Région pour ce qui est des déchets professionnels.

Le programme qui s'étalera sur 3 ans se monte à 3,1 M €. Les investissements sur des véhicules spécifiques ne sont pas subventionnés.

Le surcoût pour un véhicule de collecte équipée d'une grue est de 50 k€.

L'acquisition d'un BOM grue spécifique aux encombrants a également été effectué pour un surcoût de 70 k€.

Moyens techniques

Les moyens techniques supplémentaires se concentrent sur le matériel nécessaire à la collecte et à l'entretien des casiers à savoir :

- Véhicules équipés de grue à grappin
- Déchetteries équipées de système de balayage et d'équipement adaptable aux grues pour le nettoyage des casiers.

Partenaires mobilisés

Les premiers à avoir été mobilisés sur ce programme ont été les responsables de déchetteries avec l'organisation d'un groupe de travail mensuel sur la base du volontariat, y participent également des personnels de la logistique.

Actuellement, une quinzaine de personnes assistent aux réunions du groupe. Les idées préalables ont pu être amendées lors de ces réunions de concertation et aboutir ainsi à une validation de l'intérêt des nouvelles pratiques.

Les partenaires institutionnels ont également été sollicités sur ce projet, pas seulement sur le volet financier, mais également sur les aspects techniques compte tenu des évolutions importantes que représente un tel projet.

En plus du Comité Syndical, les élus des communes, bien que « non compétents » sur la collecte des déchets, ont été associés

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Logistique de collecte en grappin : la réflexion que le Syndicat a eu et le choix effectué sont conditionnés au type de réseau de déchetteries en place, dans le cas présent, dense.

Cette densité permet d'aborder la gestion de la logistique comme une collecte. Dans le cas d'un réseau moins dense, il faudra réévaluer cette question.

Sur la déchetterie en casiers, il s'avère que dans nos prises de contacts via nos réseaux, beaucoup de collectivités se posent la question de la déchetterie au sol, en benne par exemple comme le principe existe déjà. Cette réflexion naît des nouvelles contraintes réglementaires.

Difficultés rencontrées

La déchetterie en casier n'est pas répandue sur le territoire national et la collecte en grappin sur des déchets ménagers non plus. Il sera intéressant de voir l'évaluation sur du plus long terme qui pourra être faite afin de valider l'intérêt et d'envisager les limites de ce type d'organisation.

Recommandations éventuelles

- Ne pas sous estimer le pouvoir de réticence des élus locaux vis-à-vis du changement
- Associer le personnel de collecte et des déchetteries dès le démarrage du projet pour qu'ils soient moteurs dans sa mise en œuvre.
- Sur la collecte en grappin, faire une étude faisabilité de manière à fixer les objectifs et les gains à atteindre. Cela nécessite un changement de matériel dont le surcoût n'est pas négligeable.

Mots clés

DECHETERIE

Dernière actualisation

Août 2018

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Christiane CHARTIER
christiane.chartier@ademe.fr
Direction régionale Occitanie